

Décision dans la procédure d'opposition n° 4464/2000

Opposante, Lovable Italiana S.p.A., Via Marconi 14, I-24050 Grassobio (Bergamo) (Italie), représenté Jacobacci & Perani, Avenue de la Gare des Eaux-Vives 2, 1207 Genève, Marque suisse n° 338 708 «LOVABLE»,

contre

Défenderesse, Joannus Gerardus Maria Hubertus Nievelstein, 56, Holzstraat, NL 6461 HP KERKRADE (Pays-Bas) (pas de représentation), Marque internationale n° 730 824 «LOVABLE»

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a, le 11 octobre 2001, décidé:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 4464 contre la marque internationale n° 730 824 «LOVABLE» est admise.
3. Le refus provisoire total du 24 octobre 2000 sera transformé en refus définitif total dès que la présente décision sera entrée en force.
4. La taxe d'opposition de francs 800.– reste acquise à l'Institut.
5. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une somme de francs 1800.– à titre de dépens et de remboursement de la taxe d'opposition.
6. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. Une copie de la décision attaquée est à joindre aux mémoires de recours.

11 octobre 2001

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 4464 / 2000

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	42
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.10.2001
Date	
Data	
Seite	5588-5588
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 750

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.